Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Site de la Plissonière sur la commune principale de l'AIOT 87 La Plissonnière Neuve (Liré) 49530 Orée d'Anjou.

La référence de votre dossier est A-3-Q5FNZVP3E et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 28/11/2023 à 16h59 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : Je ne connais pas le service instructeur

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire

N° SIRET 40318412000018

Organisme: TERRENA INNOVATION

Fonction: Technicien Environnement

Personne morale

N° SIRET 34298339200016

Raison sociale EARL DE LA PLISSONIERE

Forme juridique Exploitation agricole à responsabilité limitée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

87, la Plissonière neuve

LIRE

49530 OREE D ANJOU

Signataire

Qualité : gérant de l'EARL

Référent

Fonction : Gérant de l'EARL

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Site de la Plissonière

Description des activités :

Il s'agit d'un exploitation en polyculture élevage dont la présente déclaration consiste en l'augmentation des effectifs bovins allaitants à 140 Vaches allaitantes et à 70 Bovins à l'engraissement.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 87 La Plissonnière Neuve (Liré) 49530 Orée d'Anjou

X:385910

Y: 6697360

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

Tableau des rubriques des activités

Rubrique Alinéa Libellé des rubriques Quantité totale Régime Précisions

2101	2101-3	Elevage, transit,	Nombre de vaches _D
		vente etc. de	140 u
		bovins	
		Elevage, transit,	Nambra d'animaux
2101	2101-1-c	vente etc. de	Nombre d'animaux 70 u
		bovins	70 u

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? OUI

Origine et la nature des matières épandues :

Il s'agit des effluents de bovins, à savoir du fumier et un peu de purin. ils seront épandus en totalité sur les 174,70 ha de SAU de l'exploitation sur les îlots 1,5,7,12,21,23,24,25,26,32,41, 42, 43,44,45,46,61,62,63,64,65,66,67,68,69,70,71,72,73,74,75 et 76

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot		
049020173 Surface totale du plan d'épandage (en ha) 175	EARL DE LA PLISSONIERE	1		
Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) 19892				
A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) 19892				
A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) 0				
B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) 19892				
B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) 0				
Capacité de stockage des matières épandues (en mois) 4				

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

les déchets seront évacués par les filières adéquates à savoir : -bâches, ficelles, filets : TERRENA ou SUEZ Les Bidons phytosanitaires vides sont repris par le vendeur lors des collectes l'équarissage est effectué par SECANIM les produits vétérinaires sont récupérés par les vétérinaires, il n'y a pas d'huile usagées sur le site, les vidanges sont effectuées par des professionnels qui collectent.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : OUI

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant : des extincteurs sont mis en place afin de prévenir tout risque d'incendie

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)